



**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
*27 octobre 2020 – 20h30.*

Mme Laure CASANAVE (excusée) a donné procuration à M. Romain BRESSAND pour voter en son nom à cette séance.

**DEL\_2020\_10\_1**

**REHABILITATION EGLISE – CHAUFFAGE - DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire :

- Informe l'assemblée de la réception d'un chèque de 9 338,32 euros de la part de l'association diocésaine d'Aire et de Dax. Cette somme correspond au leg d'une cazérienne (en 2002, d'un montant de 7 952,32 euros) et de divers autres dons destinés au financement des travaux de rénovation des peintures de l'église ;
- Présente au conseil municipal un devis de la société Aquitelec relatif au remplacement de l'ancien système de chauffage de l'église (5 661,59 euros TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EST FAVORABLE à la réalisation des travaux de réhabilitation du chauffage de l'église ;
- ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 31 : Constructions	9 000,00	10251 (10) : Dons et legs en capital	9 000,00
	<b>9 000,00</b>		<b>9 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>9 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>9 000,00</b>

**DEL\_2020\_10\_2**

**ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE SECTION D N°84 - 3, RUE DE NAVARRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un « pôle santé » sur la commune ;
- la mise en vente de la maison située au 3 rue de Navarre (dans le bourg, à l'angle de la place).

Cet immeuble, que les membres du conseil municipal ont été invités à visiter au mois de juin, pouvant accueillir la future « maison de santé », Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition de cette propriété, d'une superficie totale de 457 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment et une cour (parcelle D84), pour un montant de 180 000 euros.

Un débat s'ensuit : certains conseillers souhaitant avoir des précisions sur l'avancée de ce dossier :

- coût estimatif des travaux à prévoir,
- plan de financement,
- partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Communauté de Communes, le « Pôle Santé » du Pays Grenadois ...

Après en avoir délibéré, **le vote du Conseil Municipal**, donne les résultats suivants :

- **5 voix pour** (Anne-Marie MOUCHEZ, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Michel AGEZ et Véronique TRIBOUT) ;
- **5 voix contre** (Sylvie MALAMAN, Christine FUMERO, Lilian LESCOUZERE et Romain BRESSAND)
- **2 abstentions** (Corinne HARALAMBON et Stéphane LESTERLOU).

**DEL\_2020\_10\_3**

**VENTE A LA SOCIÉTÉ TDF - PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C –  
N°238 - 160M<sup>2</sup> - LIEU-DIT « LES CAPOTS »**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet porté par la société TDF, qui est mandatée par Free Mobile pour la recherche, la négociation et la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accueil de leurs équipements.

Cette société souhaite édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes sur le territoire de la commune et est intéressée par une partie (160 m<sup>2</sup> environ) de la parcelle communale située route de Castandet – lieu-dit « Les Capots », cadastrée section C, numéro 238, pour un prix global et ferme de 8 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des plans et en avoir délibéré,

Certains élus considérant que la vente d'une autre partie de cette même parcelle pour la réalisation d'un projet identique à une société concurrente, déjà décidée par le conseil municipal, suffisait et que l'édification d'un autre pylône dans ce même secteur n'était pas opportune :

- 8 voix pour (Anne-Marie MOUCHEZ, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Corinne HARALAMBON, Michel AGEZ, Véronique TRIBOUT, Stéphane LESTERLOU et Lilian LESCOUZERE) ;
- 1 abstention (Sylvie MALAMAN) ;
- 3 voix contre (Christine FUMERO et Romain BRESSAND),
  - DECIDE de vendre, à la société TDF, une partie (160 m<sup>2</sup>) de la parcelle située route de Castandet – lieu-dit « Les Capots », cadastrée section C, numéro 238 ;
  - FIXE le prix de vente 8 000 €uros.

**DEL\_2020\_10\_4**

**SUBVENTION SPA (SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX)**

Madame le Maire fait part d'une demande de subvention formulée par la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette association sollicite un appui financier d'un montant compris idéalement entre 100 euros et 160 euros.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

**DEL\_2020\_10\_5**

**ÉVALUATION ÉTAT SANITAIRE ARBRES COMMUNAUX**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Romain BRESSAND.

Monsieur BRESSAND rappelle que la commune s'interroge sur l'élagage ou l'abattage de plusieurs arbres communaux. Il propose de faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés dans le diagnostic et l'évaluation de la santé des arbres.

Il présente 2 propositions d'intervention :

- Art Botanique et Chantiers : forfait ½ journée de prestation de consultant : 475 euros HT ;

- Pierre AVERSENQ : évaluation de l'état sanitaire et mécanique de 5 arbres : 695 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à l'intervention de la société Art Botanique et Chantiers, les conditions pratiques (½ journée ou journée) seront affinées en fonction des besoins réels.

## DIVERS/INFORMATIONS

- Radars pédagogiques : un problème est survenu lors de la livraison. Nous sommes dans l'attente du matériel commandé.
- Panneaux lumineux : attente de l'autorisation d'implantation des services du Département.
- Rue de la République : information sur les doléances formulées par une riveraine sur l'état du trottoir.
- Communauté de Communes du Pays Grenadois : fin du projet « Musée de la Course Landaise » ; distribution aux conseillers du rapport annuel d'activité – année 2019.
- Tempête ALEX – un appel aux dons, en faveur des communes sinistrées, a été lancé. Ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- SICTOM du Marsan – Madame Liliane SALLÉ informe sur les actualités de ce syndicat et plus particulièrement sur la question du terreau qui jusqu'à présent pouvait être distribué (environ 10 000 tonnes) mais qui en 2021 pourrait ne plus l'être (problème de normes).
- Madame Corinne HARALAMBON informe sur l'organisation d'une réunion (mercredi 28 octobre) regroupant les participants au marché communal.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 17 novembre 2020.

Le Maire,

Anne-Marie-MOUCHEZ